

LA METHODE CARBON'AGRI

Qu'est-ce que la méthode Carbon'Agri ?

Objectif : développer les pratiques permettant l'atténuation des émissions de GES et l'augmentation du stockage du carbone dans les sols et la biomasse.

Qui est concerné ? toutes les exploitations agricoles possédant un atelier bovin pour la viande ou pour le lait, ou un atelier de culture de vente.

Les réductions d'émissions visées

- Les émissions indirectes, en amont, liées à l'achat d'engrais, d'aliments, de carburant et d'électricité.
- Les émissions directes, sur l'exploitation, qui concernent la conduite des cultures et prairies (engrais, carburant, gestion des résidus de culture), la fermentation entérique et la gestion des effluents.
- Les réductions d'émissions associées à la séquestration du carbone liée à la gestion des arbres et des haies et à la conduite des cultures et prairies.

À quels projets s'adresse cette méthode ?

Les critères d'éligibilité

- Avoir au moins un atelier d'élevage de bovins ou de grandes cultures localisé en France.
- Respecter le seuil réglementaire de 170kg d'azote organique/ha de la directive nitrates.
- Maintenir ou accroître le stock de carbone sur l'exploitation durant le projet.

La durée du projet : 5 ans, renouvelable à condition de redémontrer l'additionnalité.

Exemple d'un projet en cours de labellisation dans la région

Le projet fait partie du 2^{ème} appel à projet de FCAA. Il s'agit d'un élevage de vaches laitières, situé dans les Hautes-Alpes. L'exploitation a une SAU de 65 ha, dont 62 ha de prairie et 45 vaches. Les leviers choisis portent sur l'amélioration de la conduite sanitaire du troupeau, l'amélioration de l'efficacité des rations, l'évolution des rotations et l'abandon des tourteaux de soja pour du colza. Le projet devrait permettre un gain carbone de 529 teqCO₂, soit une rémunération de 15 870€ pour l'agriculteur. Le coût de l'accompagnement et des diagnostics est pris en charge par une coopérative laitière, qui est porteuse du projet.

Le contenu de la méthode

Les leviers d'action

- **Gestion du troupeau** : améliorer la conduite sanitaire, la ventilation des bâtiments, les performances génétiques.
 - **Alimentation du troupeau** : optimiser la teneur en azote de la ration, remplacer le tourteau de soja par du tourteau de colza, ajouter des lipides dans la ration.
 - **Gestion des déjections animales** : augmenter la durée de pâturage, couvrir les fosses de stockage des effluents, méthaniser les déjections.
 - **Consommation d'engrais** : réduire l'usage des engrais minéraux, planter des légumineuses, rotation des cultures.
 - **Consommation d'énergie** : réduire les consommations d'électricité du bloc traite, ajuster la puissance à l'outil.
 - **Gestion des surfaces cultivées** : planter des cultures intermédiaires, des prairies temporaires ou permanentes, allonger la durée des prairies temporaires.
 - **Gestion des infrastructures agro écologiques** : planter des haies, développer l'agroforesterie (introduction d'arbres dans les parcelles ou surfaces cultivées).
- La réduction de l'effectif bovin n'est pas prise en compte par la méthode.

Exemples de co-bénéfices

- Favoriser le circuit-court
- Augmenter le nombre d'infrastructures agro-écologiques et les surfaces d'intérêt écologique (haies, talus, mares, murets de pierres sèches, arbres isolés, lisières...)
- Réduire les émissions d'ammoniac (qualité de l'air)
- Réduire l'excédent du bilan azoté (qualité de l'eau)
- Diminuer le recours à l'irrigation
- Augmenter la surface en couverts végétaux
- Réduire la consommation de soja
- Augmenter la production d'énergie renouvelable

Au-delà de l'atténuation du changement climatique, la mise en place de certaines pratiques peut avoir d'autres impacts positifs sur l'environnement. Le porteur de projet pourra ainsi les valoriser auprès des financeurs.

Outil et méthode de calcul des émissions



Pour évaluer les réductions d'émissions, il faut réaliser un diagnostic CAP'2ER de niveau 2 au début et à la fin du projet. Le diagnostic prend en compte 150 données. Un diagnostic de niveau 2 de CAP'2ER coûte 35€ et l'acquisition du logiciel coûte 1000€.

L'outil CAP'2ER permet une évaluation multicritère, il prend en compte les émissions de GES et le stockage du carbone, mais également la qualité de l'eau, de l'air, la consommation et la production d'énergie, et la biodiversité. La méthodologie utilisée pour les calculs correspond à la méthode du GIEC (IPCC, 2006).

Les gains d'émissions de gaz à effet de serre sont calculés à partir de l'intensité carbone des produits pour chaque atelier. Les résultats sont présentés sous la forme d'intensité en **kg équivalent de CO₂ par unité de produit**.

Les gains liés à la séquestration de carbone sont calculés en fonction de la surface pour chaque type de pratique, à l'échelle de l'exploitation. Un rabais pour le risque de non permanence est appliqué lors de la comptabilisation de ces réductions d'émissions. Il est de 10% des réductions d'émissions pour le stockage des haies et de 20% pour les autres pratiques.

Lien vers l'outil : <https://cap2er.fr/Cap2er/>

France Carbon Agri Association (FCAA) aide les agriculteurs souhaitant obtenir le Label Bas-Carbone, en regroupant les projets et en assurant la gestion administrative. Un porteur de projet accompagne l'éleveur pour la réalisation du diagnostic CAP'2ER et le suivi du projet.



France
CARBON AGRICULTURE
Association

france-carbon-agri.fr/

Pour aller plus loin



Méthode développée par l'institut de l'élevage <https://idele.fr/>

Le site du ministère: <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

Plateforme Info Compensation Carbone : <https://www.info-compensation-carbone.com/>
en cas de questions : contact@info-cc.com